



# **Politiques Culture et patrimoine**

## **Notre projet**

Le budget moyen de dépenses pour la culture est de 150 € environ par habitant et par an dans l'ensemble des communes françaises. Les dépenses à Bois-le-Roi s'élèvent au maximum à 10 € par habitant et par an. Cela démontre qu'un rattrapage est nécessaire, fondé à la fois sur une conviction politique sincère et engagée, mais également sur des projets dynamiques, intégrant l'ensemble de la population.

Quelques convictions simples bâtissent notre projet culturel et patrimonial pour Bois-le-Roi :

- la culture doit être accessible et inciter la rencontre de tous les publics avec la diversité culturelle du territoire ;
- la culture doit constituer l'un des piliers du projet éducatif de notre commune ;
- la culture doit accompagner la création artistique et faciliter l'émergence des talents dans notre commune ;
- la culture doit conforter la richesse événementielle et festive, vecteur de rayonnement et de vivre ensemble ;
- enfin, la politique et les équipements culturels doivent être au service des habitants, des visiteurs, de tous les types de publics.

L'ensemble des manifestations et des projets culturels et patrimoniaux sera organisé en lien étroit avec les associations de la commune, dans le respect strict des exigences et des normes environnementales (équipements culturels, interdiction du plastique, utilisation de produits recyclables, mobilités douces, etc.).

Notre projet culturel et patrimonial est articulé autour de cinq axes :

### ***1. Développement de l'offre imaginée avec le Festival des Bacots***

Le Festival des Bacots a pendant un peu plus d'une année, associé et fait participer pleinement les Bacots à la vie culturelle de la commune, en faisant appel aux associations culturelles existantes mais également aux talents et compétences individuelles.

#### *Masterclass*

Le programme des « masterclass » mensuelles sera maintenu, mettant à l'honneur un(e) artiste, un(e) artisan(e), une personnalité de monde de la culture, mais également de la science, de l'écologie, du sport et de tout autre secteur, vivant à Bois-le-Roi ou ayant une relation avec la commune. Ces « masterclass » seront à chaque fois doublées : dans la journée, ouverte aux élèves des écoles et collèges mais aussi aux seniors (travail avec l'EPHAD), en soirée aux habitants de Bois-le-Roi.

#### *Cinéma sous les étoiles*

Suite à la première expérience en juillet 2019, le Cinéma sous étoiles sera développé avec une projection hebdomadaire dans le parc de la mairie de début juillet à fin août ainsi que séances à l'île de loisirs.

#### *Théâtre de Verdure*

La deuxième saison du Théâtre de Verdure est prévue dans le parc de la mairie du 28 au 30 août 2020, avec une programmation prévue mettant en valeur des spectacles créés par des acteurs Bacots et/ou des figures historiques bacotes.

### *Les Manifestations culturelles nationales*

Bois-le-Roi organisera également des événements à l'occasion de quelques manifestations nationales : Fête de la lecture avec la bibliothèque (janvier), Printemps de Poètes (mars), Journées des métiers d'art (avril), Fête de la musique (juin), Fête nationale, Journées européennes du patrimoine (septembre), etc.

## **2. De nouvelles programmations culturelles**

### *Cycle de conférences et ateliers « transition écologique »*

Pour développer la culture, la connaissance et la compréhension de la « transition écologique », un cycle de conférences mensuelles sera organisé sur des sujets concrets et applicables rapidement : circuits courts, recyclage et réemploi des déchets, biomasse, énergies renouvelables, etc.).

Des « ateliers bacots de la transition écologique » seront également lancés pour accompagner au quotidien les habitants. Cela permettra d'offrir une vie harmonieuse, fondée sur le respect de la nature, l'écologie et la citoyenneté exemplaire. Les enfants, les familles, les seniors seront invités notamment à y participer.

### *Fête(s) de quartier(s) et Concert sur les places*

Quatre dates dans l'année permettront d'organiser des événements invitant l'ensemble des habitants de Bois-le-Roi à sortir afin de créer des temps propices à la rencontre et à l'échange. A l'occasion des changements de saisons (21 mars, 21 juin, 21 septembre, 21 décembre), la commune sera rendue à ses habitants avec des libres déambulations dans les rues et les espaces publics, des places redevenues des agoras (zones piétonnes, lieux de vie culturelle et d'échanges) où des concerts pourront être donnés, des repas entre habitants, des lectures, des spectacles de rues.

Un travail sera mené avec les associations et les écoles pour animer ces moments festifs et populaires.

### *Lancement d'un Festival de la forêt*

La forêt est l'environnement bacot par excellence. L'objectif du Festival de la forêt sera de rapprocher les habitants de l'écosystème forestier par le biais de conférences animées par des scientifiques et des professionnels de la forêt (écologues, naturalistes, etc.), de balades, ainsi que de présentation de différents métiers et savoir-faire autour du bois et des innovations de l'ensemble de la filière.

### *Festival de musique baroque*

A l'occasion du Festival de la forêt sera lancée un Festival de musique baroque qui programmera, en partenariat avec de nombreuses communes de l'intercommunalité, des concerts de musique baroque dans des lieux atypiques et inédits (centres équestres, clairières, hippodrome, fermes, etc.).

### *Accueil de manifestations lors de grands évènements intercommunaux*

De nombreuses manifestations (Festival d'histoire de l'art de Fontainebleau, Festival Django Reinhardt, etc.) sont organisées dans l'intercommunalité du Pays de Fontainebleau. Bois-le-Roi, 3<sup>e</sup> commune en termes d'habitants, ne doit plus vivre à l'extérieur de ces dynamiques. Un travail sera effectué avec les organisateurs de ces manifestations pour imaginer délocaliser ou créer à Bois-le-Roi des évènements dédiés (conférences, concerts, etc.).

### *Partenariat avec la Scène nationale de Sénart*

Un partenariat sera formalisé avec la Scène nationale de Sénart pour faire découvrir et aimer le théâtre aux enfants de Bois-le-Roi (écoles des Viarons et Olivier Métra, collège), pour proposer aux séniors de Bois-le-Roi deux sorties au Théâtre chaque année en lien avec le CCAS, pour proposer aux adhérents du Trait d'Union de postuler pour jouer chaque année dans un spectacle joué à Sénart et pour envisager une délocalisation ou une décentralisation de certains spectacles, dans le cadre par exemple du Théâtre de Verdure.

### *Invitation au Festival de l'Histoire de l'Art de Fontainebleau (FHA)*

La commune sollicitera les organisateurs du FHA de Fontainebleau pour que, à l'instar d'Avon, notre commune

accueil en extérieur ou en intérieur une ou plusieurs manifestations (expositions, conférences, concerts etc.) début juin lors des journées de ce Festival renommé.

### ***3. Adapter les équipements culturels aux pratiques et aux besoins***

Bois-le-Roi vit une inadaptation chronique de ses infrastructures culturelles aux pratiques actuelles et à venir de ses habitants, malgré le travail remarquable des associations.

Un travail sera mené avec ces dernières pour évaluer leurs besoins. La priorité sera accordée à une rénovation et un agrandissement des bâtiments existants, notamment l'espace Coquement. Un travail sera mené également pour imaginer créer à l'échelle de la commune un véritable centre culturel multi-sites (Coquement, Maison des associations, Roseraie, Château de Brolles, FOCEL, etc.). Ce projet intégré permettra à Bois-le-Roi de disposer d'une médiathèque, salle de spectacles, des salles de répétitions, de studios d'enregistrement, etc. L'ensemble de ce projet sera imaginé selon une approche globale, intégrant les priorités environnementales (éco-construction, desserte en transports publics, parking vélos, etc.).

Un travail de mutualisation des espaces et des coûts sera mené également avec Chartrettes dans le cadre du projet de commune nouvelle.

Une maison de la forêt et des métiers du bois sera imaginée pour valoriser l'ensemble de la filière forestière.

### **4. Faire de l'île de loisirs une destination de référence**

Bois-le-Roi a la chance de disposer avec l'île de Loisirs d'une infrastructure exceptionnelle. Il est temps de la penser comme un atout formidable. Un travail sera mené avec la Région Ile-de-France pour transformer l'île de loisirs en base régionale de sports de nature. Les pratiques des activités y seront valorisées (randonnées, escalade, cours d'orientation, etc.). Le passage de l'Eurovéloroute la Scandibérique permet également d'imaginer transformer l'île de loisirs en base majeure régionale du tourisme

à vélo. Une culture du « slow tourisme » y sera développée, avec hébergements, restauration, réparation, etc. mais aussi organisation d'évènements sur le sujet.

## **5. Valoriser et transmettre notre patrimoine**

*« Celui qui ne sait pas d'où il vient ne peut savoir où il va car il ne sait pas où il est. En ce sens, le passé est la rampe de lancement vers l'avenir » Otto Von Bismarck*

Héritiers de ceux qui nous ont précédés, nous sommes en charge de transmettre le legs mémoriel à ceux qui nous suivent. La conservation du patrimoine relie les hommes à travers le temps. En déterminant une mémoire partagée, elle fédère le présent. La persistance de sa mémoire est un élément « socle » nécessaire à la construction d'un sentiment d'appartenance à une communauté de vie fondée sur un territoire.

Cette question est d'autant plus prégnante et décisive à Bois-le-Roi que notre communauté est soumise à une intense et constante mutation démographique et sociologique. Cette mutation doit être elle-même objet de mémorisation. Les archives, qu'elles soient publiques ou privées, ont par essence vocation à transmettre et témoigner. Une municipalité ne gère pas seulement le présent pour garantir l'avenir de tous. Pour les mêmes raisons, elle se doit de préserver son passé des béances de l'oubli. Dans cette perspective, la commune de Bois-le-Roi se doit d'assumer son rôle d'acteur majeur et légitime de la conservation des témoins du « *vécu ensemble* ».

En premier lieu, la réglementation fixant obligation d'archivage et en déterminant les conditions doit être localement strictement observée, ceci sous la férule des Archives départementales (AD). Les conditions de conservation des documents (durée, hygrométrie, classement doivent être rigoureusement observées). Les AD constituent, à cet égard, l'autorité de référence en la matière. Une numérisation partielle du fond communal devra être envisagée afin de le préserver de l'usure du temps.

Se posent donc à terme : le problème de la localisation des archives, la pérennité de leur mode de conservation selon le support employé et leur accessibilité. Une équipe municipale en responsabilité devra mesurer ses décisions à l'aune de cette double dimension. Une étude objective de la situation devra être diligentée, pouvant sans doute déboucher sur un recours à la numérisation partielle des fonds selon leur intérêt mémoriel. Bien entendu, l'expérience de tous est requise dans cette opération, sous réserve d'obéir à une démarche rigoureuse et normalisée.

Le chantier du mode de conservation du patrimoine immatériel (image, sons, écrits numérisés reste entier) et devra être abordé avec les acteurs locaux de la pérennisation de la mémoire

Concernant l'archivage privé. Il n'apparaît pas choquant que la commune abritât des fonds déposés par des particuliers sous réserve d'un intérêt public avéré. Un local adéquat obéissant aux contraintes légales doit être envisagé permettant à la fois accessibilité, pérennité du rangement, qualité de la conservation. Cette démarche au regard de l'origine des dépôts est naturellement co-construite avec les intéressés par la puissance publique.

Nous sommes, pour notre part, favorables à l'insertion régulière dans le journal municipal de monographies traitant de l'histoire locale, de ses gloires locales. Les toponymes locaux devraient assurément être l'occasion de rappeler aux Bacots qui étaient Louis Noir, Gustave Baudoin et autres célébrités locales. Plus encore, ils devraient nourrir un questionnement contextuel. La toponymie des lieux-dits permet sans doute d'engager une démarche similaire.

Par ailleurs la constitution de monographies nous paraît participer de l'œuvre collective de mémoire et devoir à ce titre être encouragée dès lors que la rigueur de la démarche est avérée. Il convient seulement que la convention soit équilibrée et ne puisse léser les intérêts pécuniaires de la commune au regard, par exemple, de la gestion des droits d'auteurs et des recettes attachées. Le support audiovisuel ne change pas la nature de notre appréciation positive ni l'existence de contraintes

spécifiques à la gestion des deniers publics en matière de mécénat.

A cet égard, il appartient à la commune de susciter le montage de financements participatifs faisant appel au mécénat des bacots et de toute personne intéressée.